ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 43012

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les enjeux relatifs à la suppression des sacs de caisse. Malgré les initiatives de son ministère et la bonne volonté de la grande distribution pour réduire la diffusion de sacs à usage unique, ces derniers prolifèrent et défigurent toujours l'environnement, détruisent les écosystèmes terrestre et maritime. Comme le précise Isabelle Autissier, navigatrice et ambassadrice de la campagne WWF « du jetable au durable », « c'est un étouffement absurde de notre planète ». Aussi, à l'instar du gouvernement irlandais qui a interdit depuis mars 2002 les sacs de caisse gratuits et décrété une taxe de 15 centimes d'euro par sac jetable, ce qui a permis d'éliminer 90 % des sacs de caisse dans ce pays, il lui demande quelles mesures efficientes et urgentes son ministère envisage afin que le sac de caisse, qui aujourd'hui est soit incinéré avec les ordures ménagères, et qui induit de ce fait un surplus d'émissions de gaz à effet de serre et de dioxines, soit est éparpillé dans la nature où il met quatre cents ans à se dégrader, n'endommage plus gravement notre environnement et celui des générations futures.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux sacs de caisse et à la nécessité de diminuer les quantités distribuées. Chacun peut constater qu'une trop large distribution de ces sacs à usage unique représente un gaspillage de ressources naturelles. Par ailleurs, l'abandon de ces sacs dans le milieu naturel, résultant d'actes d'incivisme, représente une pollution visuelle, mais aussi un risque pour la faune. Des initiatives ont été prises au cours des derniers mois par différents acteurs. Ainsi, la grande distribution a pris des engagements sur le sujet en novembre 2003 et a annoncé, un an après, une diminution de 15 % des quantités de sacs de caisse distribués. Ce sont des premiers pas encourageants mais il est effectivement nécessaire d'aller au-delà, comme ont su le faire d'autres pays. Il convient cependant d'examiner de façon approfondie les avantages et les inconvénients des différentes solutions à même de réduire les quantités de sacs de caisse distribuées. Par ailleurs, dans un domaine où la sensibilisation du consommateur est essentielle, une solution n'est efficace que si elle bien acceptée par une large partie des habitants, à l'instar de la démarche suivie en Corse et qui a abouti à l'été 2003. À cette fin, le ministre de l'écologie et du développement durable a installé le 11 février 2005 un groupe de travail réunissant des parlementaires, des producteurs de différents types de sacs, des distributeurs, des représentants du monde associatif et des experts. Il examinera l'ensemble des solutions possibles, leurs inconvénients et déterminera les actions à privilégier. Il devra remettre ses conclusions pour la fin du mois de mai 2005, afin de prendre des décisions avant l'été.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bois
Circonscription : Pas-de-Calais (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43012

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE43012

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5022
Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3760